

Déclaration d'impôt Vaud : dates et pièces

Règles publiées par l'Administration cantonale des impôts vaudoise

1. Les dates à connaître

Échéance	Ce que dit le canton
15 mars	Délai légal de dépôt. Les formulaires papier sont envoyés au plus tard le 15 février
Jusqu'au 15 mai	Une demande de délai donne un délai accordé jusqu'au 30 juin au plus tard
Dès le 16 mai	Une demande de délai donne un délai accordé jusqu'au 30 septembre au plus tard
30 juin	Dernier jour pour déposer une demande de délai
30 novembre	Tolérance indiquée pour les contribuables hors canton ou hors Suisse (imposition limitée)

2. Les pièces à joindre

Pièce obligatoire	Précision
Certificat de salaire	Si vous ne l'avez pas reçu avant la date limite, demandez une prolongation par e-Délai
Relevés bancaires des valeurs fiscales des titres	Au 31 décembre, ou à la fin de l'assujettissement
Attestations officielles des versements au 3e pilier A	Pour la déduction des cotisations
Attestations de rachat au 2e pilier supérieur à 10 000 francs	Un rachat inférieur à 10 000 francs est facultatif
Justificatifs originaux des gains de loterie	Pour tout gain déclaré
Justificatifs des frais de garde d'enfants par des tiers	Pour la déduction correspondante

Certificat de salaire, attestations, quittance : tout au même endroit

ZeroPaper classe automatiquement vos documents administratifs et vous les retrouve en trois secondes.

Découvrir ZeroPaper — www.myzeropaper.com